

En tant qu'entreprise vous pouvez nous verser la taxe d'apprentissage pour aider nos élèves à mieux réussir!!



Campagne Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est versée par toutes les entreprises sur la base des salaires payés sur l'année. Elle nous est reversée via un organisme collecteur. Chaque entreprise peut nous verser tout ou partie de sa taxe d'apprentissage.



[Lien](#) pour savoir qui peut verser la TA

